

Mairie de Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/572-ufm-les-consequences-d-un>

UFM Marie, harcèlement, liquidation, Prud'hommes

UFM : les conséquences d'un harcèlement

- Châteaubriant - Entreprises - Entreprises diverses -

Date de mise en ligne : jeudi 16 mars 2006

Mise à jour le : jeudi 10 mai 2007

Journal La Mée Châteaubriant

Sommaire

- [Nous sommes cernés](#)
- [General Trailers](#)
- [General Trailers \(ex Blond Baudouin\) Bientôt \(...\)](#)
- [Harcelés, humiliés Les ouvriers ne veulent pas \(...\)](#)
- [Un beau petit dépôt de bilan, c'est chouette](#)
- [UFM bien marris !](#)
- [°°° CCC](#)
- [°°° Novembal](#)
- [La situation ubuesque de l'UFM Marie](#)
- [Que j'aime ma patronne !](#)
- [Licenciements à UFM Marie Trois en moins et \(...\)](#)
- [L'action catholique ouvrière](#)
- [Un patron au tribunal pour harcèlement](#)
- [Le ministre se préoccupe](#)
- [UFM Marie : Prud'hommes](#)

[UFM Marie : les ouvriers ne veulent pas rentrer dans le moule -](#)

et [la situation ubuesque de l'entreprise](#)

et [que j'aime ma patronne](#)

[licenciements : tous gelés](#)

[La prise de position de l'action catholique ouvrière](#)

[Les salariés souhaitent une cession](#)

[La vindicte du patron](#)

[16 février 2006 : l'usine occupée](#)

[Le dernier jour](#)

[Des garanties pour les salariés](#)

[UFM : fin de l'occupation. Nous sommes sortis debout](#)

[Une table ronde et des espoirs](#)

[Et la justice ?](#)

[UFM : le soutien du Parti Communiste](#)

[... et des militants socialistes](#)

[Des pistes pour la création d'entreprise](#)

[Encore un patron harceleur](#)

écrit le 23 avril 2003 :

Chaillous

L'entreprise Chaillous qui a des usines à Nantes, St Nazaire, Châteaubriant et Angers et qui, mardi 15 avril 2003, a annoncé la FERMETURE du site de Nantes, avec 26 suppressions de postes. et une quarantaine de mutations. Pas

d'inquiétude pour Châteaubriant dans l'immédiat.

(écrit le 21 mai 2003) - :

La dérouleuse

Chaillous : Nous avons déjà expliqué comment l'usine Chaillous (qui avait trois usines à Nantes, St Nazaire et Châteaubriant) a décidé de fermer celle de Nantes à la mi-avril (lire ci-dessus), avec 26 licenciements, et de concentrer l'activité sur Saint-Nazaire où le carnet de commandes est au plus bas. Châteaubriant n'est pas concernée actuellement (à moins que des personnes en CDD n'aient pas obtenu un renouvellement de leur contrat ?). Mais voilà autre chose : il y a trois usines du groupe Arcelor en France qui travaillent dans le secteur du déroulage (déroulage et découpage de bobines d'acier). Chacune d'elles a une dérouleuse. Eh bien, prochainement, il n'y en aura plus qu'une : chez Chaillous à St Nazaire. Ca ne veut pas dire qu'ils vont vendre deux dérouleuses (qui en voudrait ?) mais qu'ils vont supprimer l'emploi de ceux qui y travaillent (on parle de 23 licenciements). C'est bien de la casse industrielle. Mais, comme d'habitude, les casseurs ne seront pas les payeurs ! Les tuyaux et le SRAS : l'entreprise SFCMM, société de chaudronnerie, mécanique et tuyauterie, basée à St Herblain, va licencier du personnel car, dit-elle, son carnet de commandes baisse, vu que de nombreuses entreprises préfèrent s'approvisionner dans les Pays de l'Est et en Chine. En Chine ? Et si le SRAS (pneumonie atypique) profitait des tuyaux pour s'introduire en France [voir SRAS](#) ?

Chaillous : [voir aussi page 1752](#)

Ecrit le 15 octobre 2003 :

Renault—Châteaubriant

Cela fait très longtemps qu'on n'avait pas entendu parler d'une implantation syndicale chez Renault à Châteaubriant. Il a suffi d'un concours de circonstance : M. GUILMAULT, propriétaire du garage Renault d'Ancenis, a acheté la concession Renault de Châteaubriant en janvier 2003. A Ancenis était en place une section CGT-FO qui est venue mettre son nez à Châteaubriant et s'est aperçue que les salaires et classifications à Châteaubriant sont inférieurs à ceux d'Ancenis La CGT-FO s'est donc implantée à Châteaubriant en avril-mai 2003. Le 27 juin 2003, la direction locale a organisé des élections de délégués du personnel et a omis, malgré la loi, d'en prévenir les organisations syndicales. Quand la CGT-FO s'est aperçue de la chose elle a demandé l'annulation : en vain. La Direction ne veut pas en entendre parler. Le syndicat envisage, si nécessaire, de faire appel au Tribunal de Grande Instance.

Avenant ignoré

De plus, un « avenant 35 » à la Convention collective Nationale, a été signé le 6 décembre 2002. Le syndicat constate qu'il n'est nullement appliqué à Châteaubriant où, par ailleurs, le personnel est toujours à 39 h/semaine (alors qu'Ancenis est à 35 heures). Le syndicat envisage d'engager une action aux Prud'hommes pour obtenir notamment le paiement des heures supplémentaires de la 36e à la 39e heure, et l'établissement de classifications conformes à la Convention Collective. Ces interventions auprès des instances judiciaires ne sont, pour le syndicat, qu'une ultime étape : une rencontre avec M. Guilmault est demandée, en vain jusqu'ici. Le syndicat tout en déplorant « les difficultés de dialogue et de concertation » souhaite une négociation avec la direction.

Ecrit le 29 octobre 2003

Nort sur Erdre ... aussi

Lu dans La Lettre de l'API du 25 octobre 2003 : Le personnel de General Trailers à Nort-sur-Erdre, (ex-Blond Baudouin), s'interroge sur son avenir face à la baisse d'activité. Les 177 salariés de cette usine qui fabrique des trains routiers pour les camions-remorques chômeront une dizaine de jours par mois jusqu'en décembre. Rien n'a filtré du comité central d'entreprise qui s'est tenu jeudi 16 octobre. La réunion devait notamment dévoiler les conclusions d'un audit commandé à Dirigeants & investisseurs, cabinet spécialisé dans le management de transition, qui assure depuis peu la direction générale du groupe en remplacement de Pierre Schmidt, nommé en 2001 et démis de ses fonctions en juin 2003. L'atelier alu a déjà été transféré l'an passé chez Benalu, autre entité du groupe à Hénin-Beaumont.

Ecrit le 3 décembre 2003

Nous sommes cernés

Tout autour de Châteaubriant les destructions d'emplois se multiplient. Les chômeurs de chez nous devront aller de plus en plus loin pour trouver du travail.

Selon la Lettre API du 29 novembre 2003, Alliora (Ancenis) supprime un tiers de ses effectifs (50 emplois sur 159). Cette unité (ex-Innopack), spécialisée dans les étuis d'emballage pour les vins et les cosmétiques, entend ainsi faire face à la perte de marchés désormais confiés par ses donneurs d'ordres à des concurrents étrangers. La direction anticipe une perte de 850 000 Euros cette année pour un Chiffre d'affaires de 16 millions d'euros. Parmi les références de l'entreprise : L'Oréal, Pierre Fabre et, dans les alcools, Hennessy, Martel, Camus, Cointreau. Alliora est une filiale du groupe Ileos qui appartient lui-même au consortium Nord Est.

Alliora emploie 760 salariés dans quatre usines : Ancenis (44), Fougères (35), Saint-Hilaire-de-Harcouët (50) et Marolles-en-Brie (77). L'ensemble affiche un chiffre d'affaires proche de 80 MEuros. En plus d'Ancenis, les syndicats sont inquiets pour site de Marolles-en-Brie (77) dont les effectifs sont passés de 123 à 85 en un an.

Ecrit le 3 décembre 2003

General Trailers

Toujours selon La Lettre de l'API, General Trailers (Nort sur Erdre) dispose de six mois pour trouver un repreneur après sa mise en redressement judiciaire, lundi 24 novembre 2003, par le tribunal de commerce d'Evry (91), procédure qui fait suite à une déclaration en cessation de paiements trois jours plus tôt.

Le leader français de la fabrication de remorques, semi-remorques et autres citernes (33 % du marché hexagonal) emploie environ 2 480 personnes en France dont 180 à Nort-sur-Erdre. Dès octobre, des mesures de chômage partiel avaient été prises (La Lettre API du 22/10/03). Selon les représentants du personnel, malgré un carnet de commandes en hausse sensible depuis septembre, le groupe continue de souffrir d'un problème de trésorerie dû notamment aux « dépenses excessives engagées et aux difficultés avec une société en Angleterre dont General Trailers France était actionnaire ». Situation qui aurait amené la Société française d'assurance-crédit à retirer toute garantie et les fournisseurs à réclamer leur règlement avant livraison

Ecrit le 28 janvier 2004 :

General Trailers : l'entreprise de Nort sur Erdre (ex Blond Baudouin), vient de recevoir la certification ISO 9001, ce qui est une garantie de qualité des services et des méthodes de travail de l'entreprise. Un bon point pour un repreneur.

Ecrit le 31 mars 2004 :

Nort sur Erdre

General Trailers (ex Blond Baudouin) Bientôt fixé sur son avenir

Le site de General Trailers (ex-Blond Baudouin) à Nort-sur-Erdre a été fixé sur son avenir vendredi 26 mars 2004. A l'issue de l'audience du tribunal de commerce d'Evry (91), qui s'est tenue à huis-clos, on a appris que l'Israélien Haargaz, le seul à proposer une reprise de l'ensemble des sites (mais avec une réduction de près de 50 % des effectifs) a retiré son offre. On s'achemine donc vers un éclatement du groupe.

Gâchis

« Quel gâchis » disent les délégués syndicaux. Chacune des usines, comme Blond Baudouin, travaillait bien avant d'être rachetée par le groupe General Trailers. « Des patrons voyous ont conduit les entreprises à la catastrophe ».

On brade les accords collectifs

Le dernier comité central du fabricant de remorques et semi-remorques s'est tenu le mercredi 24 mars au siège de Ris-Orangis. La veille les représentants du personnel de Nort-sur-Erdre ont reçu de l'administrateur judiciaire le projet de protocole d'accord du carrossier vendéen Samro (416 salariés répartis sur 22 petites unités, présent sur 16 pays européens). Peu de temps pour l'étudier ! Assez pour se rendre compte que Samro veut dénoncer tous les accords collectifs (mutuelle, 13e mois, prime de vacances, prime de transports, 35 h) et reprendre 120 à 130 salariés (sur 165), mais individuellement, au bas de l'échelle. Le document prévoit le rattachement à la convention collective de la métallurgie de Vendée moins avantageuse que celle de la Loire-Atlantique.

Interrogations

Les salariés ont un mois de réflexion pour se prononcer. « Nous nous interrogeons. L'usine de Nort sur Erdre était directement concurrente de Samro. 23 % de parts du marché pour nous, 21 % pour lui. Nous avons un savoir-faire et des machines supérieurs aux siens. Samro cherche-t-il à nous reprendre pour nous éliminer ? Ou pour se développer davantage ? ».

Inquiétude

D'ores et déjà le groupe General Trailers a explosé. Les 200 salariés du siège social à Ris Orangis sont licenciés. L'usine de Lunéville (350 salariés) n'a pas de repreneur. L'usine de Nort sur Erdre, qui pourrait s'appeler « Blond

Baudouin Samro » s'inquiète de son avenir.

« Le nouveau patron veut déjà nous imposer les 2 x 8 et la perte de nos retraites supplémentaires. C'est sans doute un repreneur intéressant d'un point de vue industriel, mais sûrement pas d'un point de vue social ».

Ecrit le 15 avril 2004

General Trailers : le leader mondial de la semi-remorque est démantelé et 675 licenciements sont annoncés sur 2250 personnes. Le sort des salariés de Nort sur Erdre sera connu le 26 avril 2004

(ndlr : SAMRP a repris Blond-Beaudouin par décision du Tribunal de Commerce d'Evry du 26 avril 2004, avec 56 suppressions d'emplois)

Ecrit le 20 avril 2005 :

Harcelés, humiliés Les ouvriers ne veulent pas rentrer dans le moule

Entreprise familiale

UFMM : l'entreprise créée en 1977 s'est installée dans des bâtiments neufs en 1995, sous un maire socialiste (qui a fait obtenir des fonds européens. Paris vaut bien une messe !) ... (la ville a financé les travaux sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement, le Conseil Général a accordé 2 millions de francs et les fonds européens se sont montés à 3 millions de francs, dans le cadre du programme 5 B). (voir la photo de la plaque apposée par la Direction)



UFM-5

UFMM : une entreprise familiale avec un dirigeant tout puissant (que tout le monde appelait Dieu Le Père). Droits sociaux minimum, heures supplémentaires à gogo, payées par une prime et sans repos compensateur. Et pas de syndicat, oh non ! pas de syndicat !

UFMM : la politique du secret. Pas de photo surtout ! A la Mée qui, un jour, voulut faire un cliché d'extérieur, Dieu le Père menaça : « Je vais licencier tout le monde ».

UFMM, jusqu'à 110 salariés en 1995 et 64 maintenant. Manque de travail ? Non, licenciements.

Un autre âge

La société UFM (unité de fabrication mécanique) fabrique des moules pour la transformation du caoutchouc. Les

ouvriers moulistes sont de haute qualité : il faut au minimum 10 ans d'expérience . « *Oui mais en travaillant 80 heures par semaine, il ne faut que 5 ans* » a déclaré le PDG. Boutade ? Même pas ! Ses pratiques sociales, « d'un autre âge » dit Luc Cheraud de la CFDT, ont même suscité la réprobation de ses collègues « em-ployeurs » du temps où il était conseiller prud'homme.

Comme tous les équipementiers liés à l'automobile, la société UFMM souffre de la baisse des commandes et des délais de paiement des clients. Pour autant elle n'a jamais manqué de travail. Simplement la rentabilité n'était plus suffisante aux yeux du PDG.

Trop payés

Celui-ci a donc demandé aux cadres de travailler toujours autant, en acceptant une baisse de salaire. « Vous êtes trop payés, vous vivez au dessus de vos moyens » leur a-t-il dit, même à ceux avec qui il passait des vacances.

La plupart des cadres ont commencé par refuser puis, de guerre lasse, ils ont accepté. Sauf deux d'entre eux, qui ont été licenciés. Un cadre (pourtant actionnaire !) a été harcelé au point d'avoir dû prendre 6 mois d'arrêt pour dépression.

Le PDG, satisfait de son coup, a alors mis la pression sur les salariés, pour faire passer la baisse de salaire. Les uns ont accepté, pas de gaieté de coeur mais par crainte du licenciement. D'autres ont refusé

Alors ce fut infernal !

Enculés

L'ambiance n'a jamais été bonne dans l'entreprise. Il y avait des caméras de surveillance. Et surtout le comportement excessif du PDG. On cite encore le cas de ce jeune, embauché un matin, et mis à travailler sur un tour. Premier poste de travail. Un violent coup de pied au derrière : « Ca t'apprendra à travailler plus vite ». Telle fut la cérémonie d'accueil appliquée par le PDG. Encore heureux que n'existent plus les fouets !

Et voilà que les salariés refusent les baisses de salaire. Non mais ! « *Bande d'enculés ! Je vous emmerde tous* ». Le langage du PDG est châtié. Sur les salariés qui refusent de travailler gratuitement, le PDG multiplie les pressions. Il tope l'un, ou l'autre, et de tout l'après-midi ne le lâche pas. « *Tu peux bien crever, je n'en ai rien à foutre. Tu es un nul, un moins que rien !* » insiste-il.

Tu peux crever

Un jour la pression fut si forte qu'un salarié tomba en dépression à son poste de travail, à force de brimade et de harcèlement, victime d'un trop plein d'humiliation qui lui nouait les entrailles, et d'une dévalorisation qui le démolissait. Il a fallu faire appel aux urgences, huit jours d'hospitalisation et des mois de soins.

Par solidarité, une bonne partie du personnel se rebella et plus d'une dizaine ont porté plainte à la gendarmerie, pour harcèlement. Actuellement une quarantaine de personnes ont été entendues et ont confirmé le témoignage des premiers salariés.

La médecine du travail et l'inspection du travail ont été saisies. Le PDG a riposté avec 9 licenciements (donc sans

plan social). Les licenciés ont reçu leur lettre le 23 décembre 2004. Joyeux Noël. « Ce n'était pas un hasard, chez lui tout est calculé pour faire mal » disent les salariés.



Une_Eliby_20.04-2005_Page2 Dessin de Eliby 06 23 789 305

Mais cette fois, c'était vraiment trop. Les salariés sont allés trouver la CFDT pour que soit organisée une élection de délégués du personnel et un comité d'entreprise. Dans le collège employés, la CFDT a obtenu 40 voix sur 59 votants

soit deux titulaires et deux suppléants. Dans le collège maîtrise, le titulaire et le suppléant sont « maison ».

Que les salariés se déplacent pour voter, a déjà été une première victoire. Cela a changé beaucoup de choses, du moins à certains postes de travail. « Il y a moins de tensions, nous sommes solidaires » disent les salariés.

A la première réunion de délégués, juste après l'élection, la directrice, Mlle M. (fille du PDG) a déclaré : « *je respecterai la loi, rien que la loi, quitte à faire couler l'entreprise* ». La menace est à peine voilée. Les salariés ont obtenu le respect des accords nationaux. Par exemple, chez UFMM, il était interdit, sous peine de licenciement, de prendre les congés d'ancienneté (1 jour par an au bout de 10 ans, 2 jours au bout de 15 ans, etc). Eh bien, cette fois, certains salariés ont pu prendre 15 jours de congés (en rattrapant les arriérés).

Mais, surtout, les salariés ont relevé la tête.

Des dossiers ont été déposés aux prud'hommes à chaque licenciement. Avec succès.

L'avenir ? La menace plane. L'entreprise a beaucoup de commandes, elle en donne même à des sous-traitants. La direction veut cependant vendre trois machines à une entreprise tunisienne (qui est plus ou moins filiale d'UFMM). C'est la menace de délocalisation vers des pays à bas coûts.

Les salariés, cependant, ne cherchent pas la bagarre. Ils souhaitent instaurer des relations normales, « travailler de manière sereine et digne et ne pas être traités pire que des chiens ». Mais ils en ont tant bavé qu'ils souhaitent que le PDG soit sanctionné, pour harcèlement, « pour avoir démoli des gars à ce point »

BP

Ecrit le 26 août, paru le 31 août 2005 :

Un beau petit dépôt de bilan, c'est chouette

Avril, rien

Mai, rien

Juin, rien

Juillet ...ouf, un petit déficit. Joie !

Le 11 août 2005 la Direction dépose le bilan au cours d'un mois où, contrairement aux habitudes, elle a mis tous les salariés en congés pour 4 semaines.

D'habitude, depuis 30 ans, les salariés partaient en vacances par roulement, pour assurer la fabrication et la réparation des moules. Mais cette année, depuis mars 2005, les salariés savaient que l'entreprise serait fermée en août. Ils ont insisté pour travailler, rappelé que, les années précédentes, on leur avait bien expliqué la nécessité de « faire du chiffre ». Sans doute n'était-ce pas souhaitable cette année ?

Rappelez-vous : après des années de harcèlement (qui ont provoqué une enquête de gendarmerie et vont déboucher sur un procès), les salariés se sont rebellés et ont mis en place un syndicat CFDT. Un comité d'entreprise a été élu en février 2005. « Jamais ! » ... le patron avait pourtant dit que « jamais il n'y aurait un syndicat dans

l'entreprise ». Il a joué la terreur. Celle-ci s'est retournée contre lui.

Triste bénéfice

Un syndicat ? pas possible ! Il fallait donc extirper ce cancer. Quitte à tuer le malade avec !

Hélas, depuis mars l'entreprise UFM, de Châteaubriant, continuait à avoir des commandes. Mais la direction maintenait les 35 heures. Pourtant une dizaine d'employés faisaient des heures supplémentaires à outrance. (Sont ils différents des autres ?). « Il nous a même fallu donner du travail à nos sous-traitants pour pouvoir tenir les délais » disent des salariés.

L'usine UFM était condamnée et ne le savait pas. Le 18 juillet la Direction provoque une réunion sans ordre du jour, (donc pas officielle pour les délégués) en prétextant un état d'alerte de son expert-comptable. La CFDT de son côté, ne parvient pas à obtenir les comptes.

« Ca sentait le dépôt de bilan » dit le syndicat dont les adhérents s'organisent pour pouvoir réagir rapidement pendant les congés. 11 août : dépôt de bilan.

24 août 2005. Audience au Tribunal de Commerce de Nantes.

La Direction ne s'étend pas sur les raisons de son dépôt de bilan. Au Président qui s'en étonne, elle hésite même sur le nombre de salariés.

L'expert-comptable de l'entreprise présente un document sur 2 pages mais précise, dès le départ, qu'il y a trois coquilles à corriger. L'avocat de la Direction dit une phrase. Faut bien qu'il justifie ses honoraires.

IST : société-écran

Alors le représentant des salariés prend la parole de manière argumentée. Il explique que le secteur industriel est compétitif, que l'entreprise fabrique des moules de haute technologie, avec une productivité inégalée par ses concurrents. Puis il pose des questions gênantes sur le fonctionnement du groupe MARIE auquel appartient l'usine UFM.

Le Tribunal de Commerce se montre attentif, et décide la continuation de l'entreprise, sur 6 mois, avec contrôle au bout de 3 mois. Et il prévient : « nous allons examiner la situation du groupe ». Du côté de la Direction, « on » fait une drôle de tête ...en ajoutant qu'on ne veut pas polémiquer

C'est que les choses ne sont pas claires.

Il y a, au sommet, une entreprise IST (International System Training) qui comporte 3 salariés. C'est la structure commerciale qui se trouve en prise directe avec le marché et négocie les volumes et les prix. ... Et fait fabriquer en moyenne à 20 % moins cher, par UFM (Châteaubriant) et ITC (Tunisie).

Cette société est basée dans les locaux d'UFM. Paie-t-elle un loyer ? Ou se contente-t-elle d'encaisser en moyenne 20 % du prix des moules ?

UFM réalise donc une partie des moules négociés par IST. En Tunisie, il existe une autre fabrique de moules, la société ITC. La Direction peut-elle décider de retirer du travail à UFM pour en confier à ITC ? On retrouve à une échelle plus petite le groupe VALFOND (Focast) avec toutes ses sociétés écran qui font payer les dégâts aux contribuables et enrichissent les actionnaires.

Le représentant des salariés a déclaré au Tribunal de Commerce : « la fermeture d'UFM fragiliserait l'ensemble du groupe. Il serait regrettable que le dépôt de bilan, provoqué par la Direction, corresponde à une forme de représailles contre des salariés qui ne souhaitent que travailler dignement et faire valoir leurs droits ».

BP

Voici ce qui est paru dans « L'Usine Nouvelle » le 29.08.2005 :

Nombreuses interrogations après le dépôt de bilan du mouliste UFM

Le mouliste UFM, basé à Châteaubriant (Loire-Atlantique), a été placé le 24 août en redressement judiciaire assorti d'une période d'observation de six mois. L'entreprise était en cessation de paiement depuis le 11 août. Elle travaille essentiellement pour l'automobile.

Le dépôt de bilan, au motif de difficultés de trésorerie et d'un carnet de commandes réduit à deux semaines, ne laisse pas d'étonner les salariés : si la crise que traverse ce secteur a conduit progressivement l'industriel à ramener ses effectifs à une soixantaine de personnes contre une centaine il y a dix ans, l'usine tournait « à plein » juste avant l'été et recourait même aux heures supplémentaires.

Et les représentants du personnel de souligner le contexte particulier de la société familiale : déjà délétère, le climat social s'est encore détérioré au début 2005 après la création d'une section syndicale CFDT et d'un comité d'entreprise. Un précédent comité d'entreprise, installé vers 2001, avait été rapidement dissout sous la pression du dirigeant et créateur d'UFM, Guy Marie. Poursuivi pour harcèlement moral par plusieurs salariés, ce dernier s'est d'ailleurs vu signifier une interdiction provisoire de pénétrer dans l'enceinte de la PME le temps de l'instruction. Bien qu'ayant cédé les commandes en 2002 à ses deux filles, Catherine et Sandrine, Guy Marie continuait en effet à en assurer la direction opérationnelle.

Le tribunal de commerce a demandé à l'administrateur d'analyser globalement l'environnement économique du groupe, y compris donc les comptes des holdings de tête et de la filiale tunisienne ITC, entité créée à la fin des années 1990 sur laquelle les salariés n'ont jamais pu obtenir d'information. En 2002, dernier exercice connu d'UFM, le chiffre d'affaires était de 9,1 millions d'euros pour un résultat net d'environ 1 %.

Jacques le Brigand, en Pays de la Loire

Ecrit le 21 septembre 2005

UFM bien marris !

Un comité d'entreprise doit avoir lieu prochainement à l'UFM Marie, mais d'ores et déjà l'administrateur judiciaire, M. Dollay, a prévenu : « Je suis là pour vérifier les comptes, pour équilibrer dépenses et recettes, mais s'il n'y a pas les

rentrées financières suffisantes, j'ai le pouvoir de fermer l'entreprise ». C'est bien ce qui inquiète les salariés : après des années de travail à plein rendement, après un début d'année avec des heures supplémentaires, la direction a fermé l'entreprise en août (donc pas de recettes !). Et, pour septembre, il n'y a pas de travail : les salariés sont priés de prendre les jours de congés et de récupération qui leur sont dus.

Cette situation étonne beaucoup les salariés, y compris ceux qui, jusque là, étaient plutôt favorables à la Direction. Ils se demandent s'il n'y a pas un blocage volontaire quelque part. Des commandes en attente, peut-être ? Le temps de mettre l'entreprise à genoux, de faire un « plan social », de liquider tout le monde et de repartir. Un bon « dégraissage » quoi !

Cette situation est tellement étrange que plus de 80 % des salariés se retrouvent maintenant du côté de la CFDT et n'envisagent pas de repartir avec la même Direction qu'avant. D'autant plus que l'expert-comptable mandaté par le syndicat a découvert que les salariés d'UFM ont travaillé, dur, mais que l'entreprise n'a pas de fonds de roulement tandis que la société commerciale IST, qui chapote l'ensemble, a récupéré tous les bénéfices ! Les salariés n'ont jamais ménagé leur peine, mais, en échange, ils ne comprennent pas le mépris dont on les accable.

ooo

CCC

Au cours de la conférence de presse, la section syndicale CFDT de la Communauté de Communes du Castelbriantais est revenue sur les élections du 6 septembre 2005, se réjouissant d'avoir un siège sur trois. « Nous demandons maintenant au Président de réunir le Comité Technique Paritaire pour que nous puissions avoir des relations sociales normales ». Un syndiqué CFDT, qui aurait dû être titularisé de par l'application immédiate d'une loi du 26 juillet 2005, a cependant été « remercié » pour fin de contrat. Situation ubuesque. Le Président a jusqu'au 28 septembre 2005 pour dire s'il compte appliquer la loi. Sinon il y aura recours au Tribunal administratif

ooo

Novembal

Du côté de l'entreprise Novembal, deux choses se sont produites en mai 2004 : l'application des 5 x 8 et le changement de direction. Les 5 x 8 c'est : deux matins, deux après-midis, deux nuits et 4 jours de congés. L'organisation du travail tourne donc sur 10 jours au lieu de la semaine, ce qui désorganise toute la vie familiale et sociale. De plus, selon le syndicat CFDT, le patron M. André CHARBON, met constamment la pression sur les salariés, à toute heure du jour ou de la nuit. Tout ceci, ajouté au manque de personnel, conduit à une surcharge de travail, à une dégradation du climat social, au point d'en arriver à des arrêts de travail, et à des prises de médicaments à répétition, pour dormir, ou pour tenir le coup, ou pour combattre l'anxiété.

Ah, si seulement les hommes étaient des machines !

Repères : UFM : 60 salariés CCC : 140 salariés Novembal : 115 salariés

Ecrit le 12 octobre 2005

La situation ubuesque de l'UFM Marie

« Le Syndicat CFDT Métallurgie de Saint Nazaire et Région dénonce le nouveau plan de réduction des effectifs annoncé aux élus CFDT d'UFM (Unité de Fabrication Mécanique) de Châteaubriant.

Cette entreprise qui fabrique des moules servant à la production de pièces caoutchouc, envisage 30 licenciements sur un effectif de 60 salariés.

La CFDT s'interroge sur les véritables motivations qui ont amené les dirigeants d'UFM à déposer le bilan le 11 août dernier. Un dépôt de bilan guidé uniquement pour des raisons économiques ? ou plutôt un acharnement à contraindre au silence la représentation syndicale CFDT élue en février 2005 ?



Roger Corvé, 4 oct.

Outre une gestion approximative et une distribution abusive des dividendes aux actionnaires, il règne dans cette entreprise un climat social d'un autre temps. Harcèlement moral, brimades, insultes... ont poussé de nombreux salariés à déposer plainte à la gendarmerie de Châteaubriant.

Suite au dépôt de bilan, le Tribunal de Commerce de Nantes, lors de son audience du 24 août dernier a prononcé la mise en redressement judiciaire de l'entreprise avec une période d'observation de six mois.

Le Syndicat CFDT Métallurgie de Saint Nazaire et Région demande aux Pouvoirs Publics, au Syndicat Patronal de Loire-Atlantique et aux responsables de l'entreprise de se pencher sur des solutions négociées autres qu'un plan de licenciement.

Devant de tels faits, le Syndicat CFDT Métallurgie de Saint Nazaire et Région soutient la lutte des salariés d'UFM et poursuivra ses interventions auprès des différentes institutions. »

[Note :

Selon la section syndicale CFDT de UFM Marie :

Nous constatons que l'activité d'UFM dégageait des dividendes conséquents. Ces dividendes étaient aussitôt déplacés vers des holdings dont les actionnaires principaux n'étaient autres que la famille MARIE. Ainsi en 2003-2004 plus de 650 000 Euros sont partis vers les actionnaires, laissant UFM sans fonds propres et donc sans marge de manoeuvre.]

Ecrit le 26 octobre 2005

Que j'aime ma patronne !

Ah, enfin une bonne nouvelle

Il y avait le 1er mai, fête du travail,
fête des travailleurs,
que l'église a christianisée en en faisant la Fête de St Joseph, patron des travailleurs.

Mais cette fête avait un petit goût revendicatif même s'il s'est affadi.

C'est alors qu'une association a lancé « la Saint Valentin des entreprises » : le jeudi 20 octobre, les salariés des entreprises françaises ont été invités à célébrer leur entreprise autour du thème « J'aime ma boîte ! ».

« l'entreprise comme lieu de vie, d'échange, de joie, occasion d'instaurer une relation extraprofessionnelle entre les salariés, de renforcer l'esprit d'appartenance et l'esprit d'équipe, et d'amener salariés et dirigeants à oublier leurs soucis professionnels au profit d'un moment convivial ». Emouvant.

Oubliés les licenciements, le harcèlement, les cadences excessives, les salaires ric-rac.

« Les salariés adorent leur patron »... et leur patronne !

En effet, à Châteaubriant, neuf salariés, dont un conseiller municipal, et le conjoint d'une conseillère municipale, ont fait un piquet de grève, non, un piquet d'amour à la porte de l'UFM Marie, pour dire à leur patronne, « nous souhaitons sauver des emplois à Châteaubriant et témoigner notre soutien à la Direction ».

Ces salariés, avec une charité tout chrétienne, se refusent à critiquer leurs dirigeants (c'est leur droit !) au nom de l'archaïque principe « un chrétien giflé tend l'autre joue » . Libre à eux.

Bizarrement, dans un passé très récent, ils n'ont pas levé le petit doigt quand certains de leurs collègues de travail ont été victimes de harcèlement, victimes au point, pour l'un, d'être hospitalisé et au point, pour une dizaine d'autres,

de porter plainte auprès de la gendarmerie .

Ils n'ont rien dit quand le patron traitait de « bandes d'enculés » des salariés qui travaillaient 50-60 heures par semaine. Ils n'ont rien dit quand le patron disait « tu peux bien crever, j'en ai rien à foutre ».

Et maintenant, quand on leur parle d'un repreneur pour leur boîte, ils déclarent, la main sur le coeur : « Patronne, nous ne voulons que vous » . Touchant.

Ecrit le 3 novembre 2005

Licenciements à UFM Marie Trois en moins et tous gelés

Oh Marie si tu savais
Tout le mal que l'on me fait
(chante Johnny Hallyday)

Tu étais pour moi ma dernière chance
Peu à peu tu disparaïs
Malgré mes efforts désespérés
Et rien ne sera jamais plus pareil
J'ai vu plus d'horreurs que de merveilles
Les hommes sont devenus fous à lier
Je donnerais tout pour oublier

Oh Marie si tu savais
Demain ce sera le grand jour
Il faudra faire preuve de bravoure
Pour monter au front en première ligne
Oh Marie je t'en prie fais moi un signe....



UFM Marie - 26.10.

C'est avec humour que les salariés de l'UFM Marie ont défilé, mercredi 26 octobre sur cette chanson de Johnny Hallyday. Humour, oui, car il vaut mieux rire que pleurer quand les temps sont durs.

Sans revenir sur les événements passés, la CFDT a fait le point sur le dépôt de bilan et ses conséquences. « Depuis le 24 août, jour de l'audience au tribunal de commerce, les événements sont allés très vite. On aurait presque eu l'impression que le Groupe Marie avait préparé son coup. Était-ce une impression ? Pas sûr ».

Les élus CFDT au Comité d'Entreprise ont fait intervenir un cabinet d'expertise pour les aider sur la partie économique. Ce cabinet a eu parfois du mal à se faire remettre les documents par la Direction d'UFM, comme s'il y avait des choses cachées. « Non, rassurez-vous, on a simplement découvert que la gestion de l'entreprise était plutôt approximative, que les bénéfices étaient tout de suite mis au chaud dans la poche des actionnaires via des holding et que le dépôt de bilan n'était pas si justifié que cela ».

Ce rapport d'expertise a d'abord été présenté aux élus du Comité d'entreprise, le 20 octobre dernier, ce qui a semble-t-il provoqué la réaction de quelques personnes.

En effet, neuf personnes ont fait le piquet de grève. « Ces amoureux de la famille Marie, selon leurs dires, souhaitent manifester leur soutien à la Direction et sauver les emplois. Ces salariés « au grand cœur » seraient crédibles si cette mascarade n'avait pas été organisée par la Direction et consort ».



UFM_Harcelementreduit

La CFDT rappelle alors les brimades et le harcèlement subis par les salariés, y compris par certains des « neuf ».

Alors Marie, si tu savais
Tout le mal que tu as fait
... aux salariés

Maintenant que ces neuf personnes ont pris l'habitude de manifester, elles continuent . « Que cherchent-elles ? soutenir la Direction ? ou nous faire tomber dans le panneau de la provocation ? »

CE : trois en moins

Le 24 octobre a eu lieu un Comité d'Entreprise (CE) qui a duré huit heures, pour donner un avis sur le plan de redressement économique et sur les 31 licenciements prévus. Sous la pression des salariés, les élus CFDT ont obtenu :

– 3 emplois sauvegardés

– 30 000 Euros destinés au financement d'une cellule de reclassement

C'est très peu

« Voilà, chers camarades, ce que le groupe Marie est prêt à lâcher après avoir harcelé, injurié les salariés et après avoir largement ponctionné UFM. Ces actionnaires qui se sont « engraisés » sur le dos des salariés pensent-ils réellement que les salariés diront encore : « oui, merci » ? ».

« Eh bien non. Notre non n'est pas signe de résignation. C'est un non de mobilisation et de détermination car nous ne voulons pas que l'emploi soit la seule variable d'ajustement dans une situation économique qui n'est pas de notre fait »

« les salariés attendent de véritables réponses à leurs questions. Ils veulent qu'avant d'être virés toutes les solutions soient envisagées et étudiées »

– qu'un vrai plan de redressement soit mis en place avec un vrai projet économique et industriel, et non pas comme aujourd'hui un vague « plan » qui ne s'appuie sur rien.

– que l'on regarde sérieusement la possibilité d'une reprise de l'activité par un industriel sérieux »

Tribunal de commerce : Tous gelés

A sa demande, la section CFDT a été reçue par l'administrateur judiciaire et par le Tribunal de Commerce (trois personnes en costume !). « Nous leur avons dit de ne pas se précipiter, mais au contraire de mettre à profit la période d'observation de six mois pour trouver un bon compromis qui préserve l'outil industriel et la compétence des femmes et des hommes »

« nous leur avons dit que les salariés étaient prêts à travailler, avec autant d'ardeur et de conscience qu'ils l'ont fait dans le passé, mais qu'ils n'accepteront plus les tentatives d'intimidation comme cela a été encore le cas hier ».

Suite à cette rencontre l'administrateur judiciaire a exprimé son intention de rechercher activement un repreneur et, en attente de la prochaine rencontre avec le tribunal de commerce, prévue pour le 23 novembre, de GELER LES LICENCIEMENTS.

De leur côté les salariés ont accepté de reprendre le travail de façon à présenter au repreneur un outil industriel et humain en excellent état de marche.

BP

Ecrit le 9 novembre 2005 :

L'action catholique ouvrière

L'UFM Marie est connue depuis plus de 30 ans à Châteaubriant pour bafouer les lois sociales et la dignité de ses salariés.



Eliby-UFM Dessin de Eliby 06 23 789 305

L'Action catholique Ouvrière de Châteaubriant exprime sa solidarité avec les salariés de cette entreprise engagés majoritairement dans l'action avec leur organisation syndicale pour trouver une solution plus humaine pour l'avenir de l'entreprise.

L'ACO regroupe des chrétiens engagés dans diverses organisations. Militants parmi d'autres militants, ils se battent pour construire un monde plus juste et plus solidaire.

Ils sont choqués de ce qu'un petit groupe de salariés de cette entreprise apporte son soutien à leur employeur qui s'est caractérisé par son mépris des salariés et une considération uniquement financière de la gestion de l'entreprise.

Les militants de l'ACO reprennent à leur compte cette parole du Christ : « Heureux ceux qui ont faim et soif de Justice ... »

3 novembre 2005

Le Comité de secteur ACO de Châteaubriant
(le dessin est de la rédaction de La Mée)

[Les salariés souhaitent une cession](#)

Autres entreprises voir [ADIC](#), [ou autre page](#)

Ecrit le 16 mars 2006

Un patron au tribunal pour harcèlement

« Il les a brisés, cassés, ramenés à l'état d'esclaves ! » explique l'avocat de trois cadres d'une entreprise de moulage et injection plastiques (cf Ouest-France du 10 mars)

Les trois cadres expliquent : « Il nous hurlait dessus, remettait en cause nos compétences, nous agressait verbalement. » - « Il m'a mis une claque » dit l'un. Un second parle d'une menace de mort.

En face, le patron affirme « Je devais toujours être derrière eux. Des incompetents » et reconnaît, apparemment fier de lui, qu'il s'est bien cramponné avec un de ces cadres : « Oui Mais je l'ai simplement bousculé. Il voulait saluer tous les salariés avant de partir. »

L'avocat évoque « Une conduite abusive se manifestant par des actes, des gestes, des paroles, pouvant porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne ». Le procureur requiert une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis, et 10 000Euros d'amende. Jugement le 6 avril

Si cette histoire vous fait penser à des faits s'étant déroulés à Châteaubriant c'est que vous avez l'esprit tordu.

Ecrit le 26 juin 2006

Le ministre se préoccupe

Il faut du temps pour qu'un ministre réagisse ! Saisi en février 2006 par Alain Bocquet, Président du groupe des député-e-s communistes et républicains, M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi a répondu le 14 juin 2006.

Il reconnaît que l'inspection du travail a engagé « une procédure pour **harcèlement moral** , en 2005, à l'encontre de Monsieur Guy Marie, fondateur de l'entreprise » et que « une procédure a été également mise en oeuvre, pour le même motif, par la gendarmerie de Châteaubriant sur plainte de plusieurs salariés » - « Ces deux procédures sont en cours d'examen par le procureur de la République de Nantes »

- - (ndlr : depuis plus de 6 mois ... c'est bien long !)

Le Ministre dit aussi qu'un expert a été chargé d'étudier les relations financières entre **les différentes filiales du groupe Marie** « qui comprend, outre les sociétés actionnaires et UFM, la société commerciale IST et une unité de fabrication ITC située en Tunisie ». Et il ajoute : « Les conclusions du rapport qui a été remis par l'expert en février 2006 n'ont pas été rendues publiques »

- - - (ndlr : 4 mois déjà ... C'est long !)

« Il appartiendra au juge dûment saisi de se prononcer sur la réalité et la qualification juridique des faits ».

ooo

NDLR : la lettre du Ministre ne dit rien de plus que ce qu'on savait déjà. Mais elle a nécessité, pour écrire la réponse, une enquête par les services du Ministère. Ce simple fait montre aux autorités judiciaires que le sujet est sensible ... A défaut de pouvoir faire accélérer les choses, cela permettra, au moins, de ne pas les enterrer

Ecrit le 4 avril 2007 :

UFM Marie : Prud'hommes

Neuf salariés de UFM Marie, licenciés en décembre 2004, ont fait appel aux Prud'hommes. L'audience de jugement a eu lieu le 21 mars 2007. Ils réclament leurs prime de licenciement, 13e mois, congés payés, repos compensateur qui n'ont pas été payés. L'avocat du liquidateur serait d'accord pour ce paiement mais se refuse à reconnaître le caractère abusif du licenciement. Jugement rendu le 11 juillet prochain.

En attendant, fin avril, passera au tribunal l'affaire de harcèlement reproché à l'employeur. [Voir le compte -rendu de ce procès](#)

